

Projet d'école

2026-2029

Un projet d'école, c'est quoi ?



Selon le Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et organisant les structures propres à les atteindre du 24 juillet 1997, chaque école doit posséder son propre projet d'école.

Celui-ci ne peut se concevoir, s'élaborer, se pratiquer sans faire référence à un projet pédagogique qui lui-même découle d'un projet éducatif.

L'école Arc-en-ciel fait partie des écoles de la commune de Forest et, à ce titre, du réseau officiel. Ce projet d'école s'inscrit donc dans la continuité des projets éducatifs et pédagogiques définis par le Pouvoir Organisateur afin d'en respecter les valeurs et d'en atteindre les objectifs tout en tenant compte des élèves et de l'environnement social, culturel et économique propre à l'école.

En inscrivant leur(s) enfant(s) dans l'école, les parents en acceptent le projet d'école et donc tous les choix pédagogiques et actions concrètes tels que définis dans le présent document.

Ce document est donc un outil de clarification vers l'extérieur, destiné aux élèves, parents, partenaires, etc. C'est également un outil de clarification vers l'intérieur, destiné à construire une vision commune et à rappeler les choix pédagogiques de l'équipe au personnel actuellement en fonction ainsi qu'aux nouveaux membres.

L'environnement et la structure de l'école



L'environnement

Aujourd'hui, l'école Arc-En-Ciel est idéalement située à proximité de Forest National et de Forest Domaine. Elle offre aux élèves un environnement dynamique, verdoyant et spacieux, à l'écart de la circulation pour garantir calme et sécurité. Grâce au parking de Forest National, l'accès à l'école est direct et pratique, sans risque d'embarras lié au trafic.

La structure

Les bâtiments et la cour

L'école se compose de deux bâtiments principaux ainsi que de deux préfabriqués. L'un d'eux abrite la bibliothèque et l'autre le local Arc-en-ciel qui est un espace multifonctionnel dédié aux cours de néerlandais (16 périodes par semaine) et accueille également des activités parascolaires et extrascolaires.

L'école est répartie en 4 cycles : 2,5/4 ans, 5/8 ans, 8/10 ans et 10/12 ans.

Les 2,5/4 ans sont situés au rez-de-chaussée pour avoir un accès direct à l'extérieur.

Les 5/8 ans sont situés au premier étage. Les 3 classes sont l'une à côté de l'autre et sont communicantes.

Les 8/10 ans sont situés au premier étage à la suite du 5/8, l'une à côté de l'autre et également communicantes.

Les 10/12 ans sont situés au premier étage au-dessus du 2,5/4 ans.

L'école dispose d'une salle dédiée à la psychomotricité et à la sieste, d'un réfectoire qui fait également office de local de garderie, ainsi que d'une cour de récréation spacieuse.

La rotonde sert d'espace pour la garderie.

La bibliothèque

L'école est équipée d'une bibliothèque, gérée depuis de nombreuses années par une bénévole. Les enfants peuvent y accéder selon un horaire établi en début d'année et y emprunter des livres. Cette bibliothèque est en constante évolution, enrichie régulièrement grâce aux contributions des enseignants et des parents.

Les espaces partagés

Si les élèves occupent majoritairement leur classe, ils partagent également des espaces collectifs (la rotonde, la salle arc-en-ciel, le réfectoire, la cour de récréation, les couloirs et les toilettes). Le développement social des enfants passe aussi par l'apprentissage de ce partage de lieux. Des

règles spécifiques existent pour ces espaces et constituent parfois l'objet de co-construction (chartes, etc).

Approche pédagogique



Approche générale

L'école Arc-En-Ciel a choisi d'inscrire son projet pédagogique selon les principes d'éducation alternative plaçant les enfants au centre des apprentissages, valorisant l'approche concrète de la construction des savoirs.

Le plan IENA

L'école Arc-En-Ciel, au moment de sa création, a choisi de faire référence à certaines idées pédagogiques proposées dans les écoles du « Plan IENA », celles-ci semblant le mieux répondre aux besoins de notre établissement.

Le « Plan IENA » a été établi par Monsieur Peter Petersen en Allemagne (1923) et est également d'application dans de nombreuses écoles aux Pays-Bas. Arc-En-Ciel a choisi de s'en inspirer librement en créant une communauté de vie. Les apprentissages seront organisés par cycles avec une notion de verticalité (inter-âge, cycle 5/8 ans...).

L'idée est de décroisonner les apprentissages en privilégiant au maximum les moments d'échange et de partage au sein d'un cycle et même entre les différents cycles. De cette manière, les enseignants s'organisent pour assurer une continuité des apprentissages. Nous travaillons en « maisons de matières » (maison du français, maison des mathématiques, etc.). Chaque enseignant se spécialise dans un et/ou deux domaines bien définis.

Enfin, une année sur deux, toute l'école prépare une exposition thématique ou une Fancy Fair thématique à destination des parents et visiteurs. Ce projet est l'occasion pour tous les élèves de partager un objectif commun de manière solidaire et participative.

Des projets concernant certaines matières ou mélanges de matières sont abordés au sein des cycles ou des classes.

Chaque année, différents projets sont développés dans les cycles et intra cycles en lien avec le thème annuel, tels que le projet danse, le projet chant, le verger partagé Messidor, la co-lecture, des projets particuliers (journal, théâtre...), parade de Carnaval, Snowmarket, portes ouvertes organisées par les P6 ou encore des expositions itinérantes.

L'objet surprise en maternelle

A partir de la première jusqu'à la troisième maternelle, l'objet surprise entre en jeu. Il s'agit d'un objet qui est choisi par un élève avec l'aide de ses parents si nécessaire. Cet objet sera l'occasion de mettre en place des petits projets au sein de la classe.

Les enfants émettront des hypothèses quant à la structure de l'objet (forme, densité, texture,...). Ils poseront également des questions à l'enfant qui a apporté l'objet afin d'essayer de le découvrir.

En fonction de cet objet, les divers apprentissages seront menés dans les différentes maisons matières. A partir des objets apportés, le groupe des élèves réfléchit à différentes activités à réaliser.

Les tâches à domicile

Les élèves de 1ère et 2ème primaire n'ont pas de contrat (devoir), mais il est fortement recommandé de revoir la matière abordée en classe et de consolider les premiers apprentissages en lecture (défis).

A partir de la 3ème primaire, les enfants reçoivent, par matière, un contrat à un moment donné de la semaine.

Il s'agit de quelques pages de travail individuel. Le nombre de pages varie en fonction de l'âge des enfants. Ils ont une semaine pour réaliser l'ensemble des contrats. Ce sont donc eux qui gèrent leur temps de travail.

Les tâches à domicile sont prévues dans leur forme, leur contenu et leur longueur pour que les enfants puissent les réaliser en autonomie.

L'évaluation

Les enseignants de l'école Arc-En-Ciel fonctionnent selon une évaluation formative continue pour les élèves. Ainsi, chaque enseignant évalue le travail des élèves sans avoir recours à des cotations chiffrées mais en vérifiant la maîtrise des matières répertoriées en fonction des compétences à travers 3 niveaux d'acquisition : non acquis, en cours d'acquisition, acquis.

En maternelle à partir de la deuxième, les enfants réalisent une valise d'observation qu'ils présentent à leurs parents.

En primaire, la valise concerne l'évaluation formative de chaque élève selon chaque matière en version papier. Cette valise est réalisée trois fois par an.

L'éducation à la citoyenneté

Au sein de chaque classe, un tour de parole est organisé une à plusieurs fois par semaine suivant l'âge des enfants. Il s'agit d'un temps plus ou moins long où les élèves ont l'occasion de s'exprimer sur leurs besoins, leurs ressentis, les événements de la classe.

Le conseil de classe (à partir de la troisième maternelle) se déroule plusieurs fois par an afin que les élèves puissent déposer leurs besoins, leurs idées générales liées à l'école. Le délégué de classe relaiera les informations lors du conseil d'école.

Un conseil d'école, rassemblant les délégués de classe de la troisième maternelle à la sixième primaire, a lieu deux fois par an accompagné d'une institutrice maternelle, d'une institutrice primaire, d'un(e) accueillant(e) de garderie et de la direction. Cet espace de parole permet aux élèves de relayer les éléments qui ont été discutés au conseil de classe.

L'enfant est une personne à part entière, titulaire de droits propres (droit à l'identité, à la santé , à l'éducation).

L'enfant dans sa globalité

Nous soutenons la vision globale de l'enfant dans la mesure où il est en même temps un être social, physique et intellectuel. Ces trois dimensions interagissent l'une avec les autres en

permanence dans toutes les étapes et tous les lieux de la vie de l'enfant. Au-delà de son rôle d'élève et donc de sa fonction d'apprenant, l'enfant vient à l'école avec ses émotions, ses ressentis, ses forces, ses fragilités, ses envies, ses projets. En tant qu'adultes, nous devons garantir un cadre éducatif afin que chaque élève qui fréquente l'établissement puisse s'y épanouir, se mettre en relation avec les autres et apprendre.

La prise en charge des enfants à besoins spécifiques

- Collaboration avec les parents et les professionnel·le·s qui suivent les enfants. L'école crée un partenariat éducatif avec toutes les personnes intervenant auprès des enfants.
- La place de la pédagogie différenciée. L'école prend en compte les fragilités des élèves afin de pouvoir amener chaque enfant à développer ses apprentissages dans les meilleures conditions.
- Les intégrations. Dans le cadre du décret des pôles territoriaux¹, l'école peut être amenée à intégrer des enfants issus de l'enseignement spécialisé. Au-delà des repères décrets, nous défendons la vision d'une école inclusive, qui respecte les principes des aménagements raisonnables.
- Les aménagements raisonnables. Un aménagement raisonnable est une modalité que l'enseignant met en place afin de permettre à tous les enfants, et ce compris les plus fragiles, de pouvoir atteindre les objectifs d'apprentissage. Il s'agit, dans la plupart des cas, ni plus ni moins que de la pédagogie différenciée. Dans certains cas exceptionnels, il peut s'agir d'aménagements individuels, toujours discutés et concertés entre les partenaires éducatifs qui sont constitués des professionnels thérapeutiques, du CPMS, des parents et bien sûr de l'équipe éducative. Le caractère « raisonnable » de l'aménagement concerne autant l'enfant que l'enseignant qui doit avoir le souci de faire progresser l'ensemble de son groupe.
- Raisonnable = réalisable, judicieux, adéquat, sensé.
- Le pôle territorial inclusif². Dans le cadre du décret « pôles territoriaux », le Pouvoir Organisateur de l'école (Commune de Forest) a signé une convention de collaboration avec l'école intégrée, école siège du pôle territorial inclusif. L'école Arc-En-Ciel dépend directement de cette convention. Le décret définit ainsi les missions du pôle territorial :
« Chaque pôle territorial soutient les écoles coopérantes qui lui sont conventionnées, pour la mise en œuvre de l'intégration permanente totale et des aménagements raisonnables pour lesquels il est impliqué. Le pôle territorial et les Centres PMS compétents pour ses écoles coopérantes agissent de manière complémentaire. » Cela signifie concrètement pour notre école que les situations d'intégration dépendent dorénavant directement du pôle territorial. Ainsi, un enfant à besoins spécifiques, pour lequel il a été conseillé d'être mis en situation d'intégration, ne pourra plus l'être en dehors de la convention avec le pôle territorial. Les collaborateurs du pôle territorial inclusif pourront également soutenir l'équipe de l'école Arc-En-Ciel (formations aux aménagements raisonnables).
- Le suivi des élèves
 - Les conseils de guidance

Chaque enseignant se réunit avec son collègue de cycle, le CPMS et la direction de l'école à deux

¹ - ² « Décret portant création des Pôles territoriaux chargés de soutenir les écoles de l'enseignement ordinaire dans la mise en œuvre des aménagements raisonnables et de l'intégration permanente totale »

reprises sur l'année afin d'aborder la situation des enfants fragiles dont il a la charge. D'autres professionnels peuvent être invités à ces réunions afin d'apporter des pistes ou des suggestions pour aider les enfants en difficultés. A l'occasion de cette rencontre, sont abordés notamment le profil de l'élève, ses faiblesses, ses atouts et les objectifs personnels qui lui sont fixés. Le contenu de ces rencontres ressort du secret professionnel et n'est jamais communiqué vers l'extérieur. Il s'agit de mettre en place des actions de « guidance » de l'élève afin de le soutenir dans son parcours scolaire malgré les difficultés qu'il peut rencontrer. Dans la plupart des cas, les objectifs et les stratégies discutés à propos des élèves plus fragiles sont néanmoins communiquées aux parents. Les comptes-rendus des conseils de guidances sont compilés dans les dossiers de suivi.

- Les dossiers de suivi

Les dossiers de suivi, dans l'application Instit Info, des élèves contiennent l'ensemble des traces jugées pertinentes à propos du parcours de chaque élève. Les dossiers sont confidentiels et ne peuvent en aucun cas être soumis à des tiers. Ils ont pour objectif de garder la mémoire du parcours de l'élève, des obstacles qu'il a rencontrés et des réussites qu'il a engrangées. Il s'agit d'une action de suivi individuel qui s'inscrit dans la logique de pédagogie différenciée.

- Le DAcCE

Le Dossier d'Accompagnement de l'Elève constitue l'un des outils essentiels du nouveau tronc commun. Il permet un suivi personnalisé de chaque élève. En cas de difficultés persistantes, un dispositif de soutien renforcé est mis en place. Les parents disposent d'un accès favorisant les échanges avec l'équipe éducative et la transmission d'informations importantes, telles que les bilans médicaux, afin de répondre au mieux aux besoins spécifiques de leur enfant.

Par ailleurs, le principe du droit à l'oubli est appliqué : l'historique du DAcCE est supprimé dès lors que les difficultés de l'élève sont considérées comme résolues.

Les méthodes d'apprentissage



L'expression

- L'apprentissage de la lecture et de l'écriture

L'apprentissage de la lecture est un suivi essentiel à l'école AEC. Chaque âge et chaque enfant ont leurs cheminements propres.

L'apprentissage de la lecture se base sur des méthodes variées (dont la Planète des Alphas dans le cycle 5/8) selon l'apport des enfants, la dynamique de la classe et les facilités/difficultés de chaque élève.

Le lien école-famille est primordial lors de l'apprentissage de la lecture et comme un sportif de haut niveau : l'entraînement doit être régulier !

A l'école, nous partons de supports de lecture réels (albums jeunesse, recettes, règles de jeux,...)

pour isoler des sons, des mots ou des phrases.

Les élèves créent de cette manière des collections de mots (boîte à mots, mur de mots, ...) qu'ils réinvestissent dans de nouvelles situations.

- L'expression verbale et corporelle

Durant leur parcours, les enfants sont amenés régulièrement à s'exprimer à l'occasion d'activités liées à l'expression verbale et corporelle. L'école porte ainsi une attention à ne pas limiter l'expression au langage écrit.

- L'expression concrète (artistique)

De manière régulière, les enfants sont amenés à mobiliser leur créativité en vue d'une expression concrète qui peut être artistique mais également technologique. L'expression concrète peut également être en rapport avec des objectifs d'apprentissage dans d'autres domaines.

Les mathématiques

En maternelle, les élèves abordent le domaine des mathématiques sous l'angle du nombre et des opérations, des grandeurs et de la mesure, des solides et des figures.

En primaire, sous l'angle des objets de l'espace à la géométrie, des grandeurs à la relation entre variables, de l'arithmétique à l'algèbre, de l'organisation des données à la statistique et ce, à travers des activités concrètes qui sont porteuses de sens pour les élèves. L'apprentissage des mathématiques se fait en tenant compte de la nécessité de partir du concret pour, petit à petit, développer des activités davantage abstraites.

L'éveil

Préambule : tous les cours d'éveil sont organisés en verticalité par degré (2.5-4, 5-8, 8-10 et 10-12). Les contenus des cours sont discutés et décidés dans le cadre du partenariat des titulaires de classe. La méthodologie appliquée est la mise en recherche à l'aide de travaux de groupes. L'objectif est de mettre les élèves dans des postures d'enquêteurs. L'enseignant veille à apporter des réflexions métacognitives aux élèves (comment chercher dans un document, comment l'exploiter, comment le synthétiser, etc.) mais également socioconstructivistes (comment travailler en équipe, comment collaborer efficacement, etc.)

- L'éveil historique et géographique

L'éveil historique et géographique sont liés dans la mesure où l'espace et le temps sont des notions intrinsèques. Dans le cadre de ce cours, les élèves abordent les notions à travers les activités de thèmes et de projets relatifs à la vie de la classe selon la méthodologie indiquée ci-dessus.

- L'éveil scientifique

L'éveil scientifique est directement concerné par la recherche de démarches d'investigations adéquates et pertinentes qui découlent des questions et des recherches des élèves. A travers ces démarches, les élèves apprennent à dissiper certains préjugés, à réduire leur incertitude, à rapporter la réalité fidèlement, à justifier leurs résultats sur base de données objectivées.

Les langues

- L'apprentissage du néerlandais

L'approche ludique, active, créatrice et imaginative que nous proposons au sein de notre établissement de la 3^{ème} primaire à la 6^{ème} primaire a pour but de permettre à l'enfant de communiquer en vraie situation de vie. L'approche méthodologique n'est plus une juxtaposition de thèmes imposés par l'administration mais au contraire une approche spiralaire dans laquelle

un vocabulaire réduit mais choisi scrupuleusement réapparaît dans chacune des séquences proposées. Alors : chantons, dansons et apprenons avec la langue de Vondel comme compagnon!

L'éducation physique

Les élèves de maternelle à la 4ème primaire ont 2 périodes consécutives d'éducation physique par semaine. Tandis que les élèves de 5ème et 6ème primaire en ont trois. Les séances de sport se donnent de manière ludique en mettant en avant le dépassement de soi, le fairplay et la cohésion de groupe.

La citoyenneté

Les cours philosophiques

Les enfants suivent durant une période par semaine un cours philosophique (religions ou morale ou CPC) donnée par un professeur agréé. Le choix du cours est déterminé par le parent.

Les cours philosophiques et de citoyenneté. Une période par semaine est donnée par un professeur agréé.

Les conseils de classe et d'école

Durant leur semaine et leur année, les enfants participent aux conseils de classe et d'école, aux élections de délégués, à la rédaction de carnets de conseils permettant :

- l'émergence d'une conscience sociale, citoyenne, pacifique face aux inégalités et aux diversités,
- de développer chez les élèves le respect de l'être humain et de sa dignité, le sens de la justice, de la paix, de la solidarité et de la responsabilité,
- de vivre les relations entre pairs,
- de définir et d'adopter les règlements pour les classes,
- de régler pacifiquement les conflits,
- de réagir à l'injustice et aux inégalités.

Le bien-être à l'école



Le climat scolaire

Les règlements

Nous attachons une attention toute particulière au climat au sein de notre école. A cet effet, un règlement a été travaillé et réfléchi avant d'être communiqué aux élèves. Il est bien sûr évident que nous nous conformons au règlement d'ordre intérieur. Dans chaque classe, une charte est établie par et pour les élèves et est présente et visible.

- Le ROI

Le Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) est un document officiel à destination de tous les usagers de l'école, quels qu'il soient. Il concerne donc autant les enfants que les adultes et parmi ces

derniers, autant les parents, que les membres de l'équipe éducative ou administrative que les visiteurs de l'école.

- Le Règlement des élèves

Le règlement des élèves a été rédigé afin de défendre les principes et les valeurs nécessaires à la coparticipation et au climat d'apprentissage dans les locaux de l'école. Il s'agit d'un document rédigé par les adultes de l'école et à destination des élèves.

- Les chartes de classe

Les chartes de classe sont des documents négociés entre les adultes et les élèves pour établir des règles complémentaires et nécessaires à la vie en classe et au travail.

L'EVRAS (L'Éducation à la Vie Relationnelle Affective et Sexuelle)

L'EVRAS (Education à la Vie Relationnelle et Sexuelle) se fait sous forme d'animations au sein des différents degrés. Ces animations sont organisées par des personnes extérieures à l'établissement (Centre de Planning Familial - Saint Denis), spécialisé dans les questions d'EVRAS.

Chevaliers toltèques

Groupe pilote composé d'enseignants et d'accueillants, formés à l'approche des Chevaliers Toltèques.

Il a pour mission de prévenir et de gérer au traitement des phénomènes de groupe comme les brimades, les intimidations, les moqueries et le harcèlement dans l'école. L'objectif est de traiter les situations de conflits dans un délai rapide.

La sieste

Nous offrons aux élèves de l'accueil et de la 1^{ère} maternelle la possibilité de faire la sieste après le repas. Celle-ci est proposée selon les besoins de chaque enfant. Les élèves qui ne dorment pas retournent en classe l'après-midi.

La collation saine

Une collation saine (fruits, légumes...) et sans déchet est demandée aux élèves, de l'accueil jusqu'à la P6. Le vendredi, la collation se veut un moment de plaisir, tout en restant équilibrée et saine (pas de chips, de bonbons, chocolat, boissons sucrées).

L'école et ses partenaires



L'école et les parents

Durant l'année, quatre conseils de participation sont organisés afin d'inclure les parents dans l'organisation annuelle de l'établissement. Au sein de l'école, une association des parents est présente. Celle-ci a pour objectif de collaborer avec l'équipe éducative afin de faciliter les relations

entre les parents d'élève et l'ensemble de la communauté éducative.

Un partenariat constructif

Vos enfants sont nos élèves. Il est essentiel pour eux que le partenariat éducatif qui existe entre les familles et l'école se construise dans les meilleures conditions possibles afin d'éviter toute situation conflictuelle qui inscrirait inévitablement les enfants dans des logiques de conflits de loyauté. Il est donc important de soutenir que tout n'est pas exclusivement entre les mains de l'école ou de celles des parents. Il s'agit bien d'un partenariat qui se base sur l'écoute et la compréhension mutuelle des enjeux familiaux et scolaires.

La communication

Afin d'offrir les mêmes chances d'émancipation à tous les élèves, l'école privilégie une communication efficace entre tous les acteurs et partenaires de l'établissement et propose un climat convivial, ouvert aux parents dans le respect des compétences de chacun. Ainsi, les parents, élèves et enseignants pourront se rencontrer plusieurs fois sur l'année au cours de réunions d'information ou des réunions individuelles à la demande de l'une ou de l'autre partie.

En cas de difficulté (attitude, apprentissage, etc...), l'école privilégie la communication directe et la rencontre entre adultes (prise de rendez-vous).

Comment les avis sont-ils communiqués aux parents ?

- Maternelles

La communication quotidienne (questions, informations, rappels) se fait via le mail professionnel de l'enseignant.e.

Farde à avis : les avis à compléter, les rappels et les documents à signer sont transmis dans cette farde.

- P1 à P4

La communication quotidienne se fait via le journal de classe.

Le journal de classe est également utilisé pour transmettre les certificats médicaux, les motifs d'absence et les autorisations de sortie.

- P5 à P6

La communication quotidienne se fait via le mail professionnel de l'enseignant.e.

Le journal de classe reste utilisé pour transmettre les certificats médicaux, les motifs d'absence et les autorisations de sortie.

Les structures

Le conseil de participation

Le conseil de participation est un organe officiel défini dans le décret « Missions » du 24 juillet 1997 dans lequel ses rôles, ses missions et sa composition y sont définis.

Pour rappel et en résumé, le conseil de participation a un pouvoir consultatif et des obligations dans l'exercice de ses missions : débattre du projet d'école, mener une réflexion globale sur les frais scolaires, vérifier la cohérence entre le projet d'école et le plan de pilotage.

Le conseil de participation est composé de représentants du corps éducatif, du personnel ouvrier, de représentant(s) de parents, du PO, de représentants de l'environnement social et culturel de l'école

et de la direction. Un membre du conseil de participation prend le rôle de président·e. Pour plus de détails sur les missions, la composition et les rôles du Conseil de Participation et de ses membres, voir le décret « Missions » (article 69) ou la circulaire 7014.

L'association de parents

Au sein de l'école, une association des parents est présente. Elle a pour mission de faciliter les relations entre les parents et l'ensemble de la communauté éducative, dans l'intérêt de tous les élèves, de leur réussite et de leur épanouissement dans le respect des droits et obligations de chacun. L'association de parents organise une veille passive et active en vue d'informer le plus objectivement possible tous les parents. Tous les parents sont membres de droit de l'association de parents. L'association de parents est plus concrètement organisée par un comité de parents élus par l'assemblée générale des parents.

Les parents relais

Dans un cadre bienveillant et constructif, ces derniers se chargent de la diffusion d'informations. Ils relayent les informations de l'enseignante vers les parents en toute objectivité. Ce genre de communication sert essentiellement à l'organisation d'événements de la classe et de l'école.

Le Comité fêtes

Celui-ci aide à l'organisation d'événements, organise des événements conviviaux en dehors du temps scolaire afin de récolter des fonds et alimenter un fonds de solidarité. Il est composé de membres du personnel volontaires.

Les autres partenaires de l'école

○ Le CPMS

L'école collabore avec le CPMS communal de Saint-Gilles.

La mission des Centres PMS est de veiller à ce que chaque élève ait toutes les chances de vivre une scolarité harmonieuse. Ce centre travaille dans le respect du secret professionnel tout en répondant aux questionnements des parents, des enfants et des enseignant·e·s. Ils portent leur attention aux élèves les plus fragiles dans leurs dimensions psychologiques, sociales ou médicales.

○ Le PSE

L'école travaille en collaboration avec le PSE de Forest (Avenue Van Volxem). Les missions du PSE (Promotion de la Santé à l'École) sont attribuées suite au décret du 20/12/2001.

Elles sont au nombre de quatre :

- le suivi médical, comprenant le bilan de santé ;
- la lutte contre les maladies transmissibles : prophylaxie et vaccinations ;
- le recueil des données statistiques ;
- la promotion de la santé.

○ La Commune

En tant qu'école communale, l'école Arc-En-Ciel bénéficie du soutien de son pouvoir organisateur afin de mener à bien ses missions. Plus spécifiquement, les membres de la cellule pédagogique de la Commune de Forest sont régulièrement présents à l'école afin de soutenir l'équipe et la direction dans leurs missions respectives.

Les sorties



Sorties d'un jour :

Dans tous les cycles, plusieurs sorties sont prévues sur l'année en fonction des thèmes et des projets menés en classe.

Les activités proposées aux enfants respectent le plafond fixé par la circulaire « Gratuité ». Chaque activité est annoncée à l'avance et facturée au montant exact en fin de mois.

Sorties avec nuitée(s) :

Les enfants partiront en classes de dépaysement (payantes) une année sur deux à partir de la 2^{ème} maternelle : elles restent un remarquable outil d'apprentissage et de citoyenneté. Elles ont des intérêts pédagogiques exceptionnels, elles ne sont pas une parenthèse dans l'année scolaire. Celles-ci s'inscrivent dans le projet de l'école et trouvent leur justification dans leurs spécificités : la mise en contact des élèves avec un environnement nouveau, la mise en relation de la théorie avec l'expérimentation, le développement de formes différentes d'apprentissage et notamment celle de la vie de groupe. La participation à ces classes de dépaysement est donc obligatoire, dans l'intérêt de l'élève.

Une épargne est proposée afin d'alléger la charge budgétaire. Un problème financier ne doit pas empêcher un élève de partir, c'est pourquoi une caisse de solidarité est proposée, dans la mesure des possibilités, par l'association des parents de l'école (une demande d'aide peut être introduite en toute discrétion au bureau de la direction).

En dehors des cours : l'accueil temps libre



L'Accueil Temps Libre s'inscrit directement dans le projet de la commune. Il s'agit des heures du midi et celles qui suivent la fin des cours.

L'ensemble de l'organisation de l'Accueil Temps Libre à l'école doit répondre avec pertinence au projet de l'école. Ainsi, c'est la même vision de l'enfance et les mêmes valeurs éducatives qui se déploient durant ces moments.

Le fonctionnement et les objectifs de l'Accueil Temps Libre sont précisés dans le projet d'accueil, évalué et actualisé tous les trois ans. Ce document est remis à chaque nouvelle inscription ainsi qu'au début de chaque année scolaire.